



Club Vosgien de la Vallée de Munster

Fondé le 01 janvier 1873. Affilié à la Fédération du Club Vosgien,
Reconnue d'utilité publique et agréée au titre de la protection de la nature

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2 Mars 2024

Le samedi 2 mars 2024, à BREITENBACH, les membres du Club Vosgien de la Vallée de Munster (CVVM) se sont réunis à la Salle Belle Epoque en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation écrite du président en date du 12 février 2024.

L'Assemblée est présidée par M. Gérard HEINRICH, président du CVVM, assisté d'une secrétaire de séance, Mme Elisabeth ZIRGEL, en sa qualité de secrétaire du CVVM.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents en leur nom propre et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 112 membres du CVVM sur 610 sont présents. En conséquence le quorum est atteint, conformément à l'article 7.8 des statuts, et l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant fixé dans la convocation :

L'ordre du jour en est fixé comme suit :

1. Accueil et mot du président
2. Allocution de Mme Monique Hans Maire de Breitenbach
3. Adoption du procès-verbal de l'AG ordinaire du 4 mars 2023.
Pour consulter le compte-rendu scannez le QR Code ci-contre :
4. Rapport moral du président
5. Rapport financier du trésorier pour l'exercice 2023
6. Rapport des réviseurs aux comptes
7. Affectation du résultat de l'exercice
8. Décharge au comité
9. Election de deux réviseurs aux comptes pour l'exercice 2024
10. Election et/ou renouvellement des membres du comité
11. **AG Extraordinaire**
 - ~~Présentation des nouveaux statuts~~
Pour consulter les statuts scannez le QR Code ci-contre :
 - ~~Vote et approbation par l'assemblée~~
12. Prévisions 2024
13. Extension du chalet
14. Cotisations 2025
15. Intervention des personnalités
16. Questions des membres
17. Remise de distinctions



Fédération du Club Vosgien

Club Vosgien de la Vallée de Munster BP n°2 - 68140 MUNSTER - Email : ghcwihr@orange.fr
Crédit Mutuel Vallée de la Fecht : IBAN : FR76 1027 8032 8000 0126 8214 031 - BIC : CMCI FR2A
Association de droit local, inscrite au registre des associations du tribunal judiciaire de Colmar sous le n° A1929COL000004
SIREN N° 530 965 987 - Siège social : 3 rue de la Gare 68230 WIHR-AU-VAL

Le président, Gérard HEINRICH, souhaite la bienvenue à toute l'assemblée et salue les personnalités présentes :

Mmes Monique HANS, Maire de Breitenbach - Monique MARTIN, Conseillère d'Alsace - Emmanuelle HANS, responsable des espaces naturels (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges) - Nathalie ZARIC, directrice office du tourisme Munster - Olivier CLAUDE, Directeur du Parc des Ballons -

MM. - Bernard REINHIMER, Maire de Luttenbach - Norbert SCHICKEL, président de la CCVM, Maire de Eschbach au Val

Les instances du CV étaient représentées par :

Daniel JAEGER, président ADCV 68, président CV Colmar -Patrick BERTON, vice président CV Rouffach - Jean Yves BLAIS, président CV Turckheim - Jean Marc FISCHER, président CV Rouffach - Christian MARGUIN, président CV Guebwiller - Benoit MESSMER, inspecteur général des sentiers Fédération du CV - Patrick ROUX, district V, président CV Gérardmer - Gérard THORR, Inspecteur des sentiers68 - Antoine SCHLEGEL, adjoint inspecteur des sentiers

Personnalités absentes mais représentées :

Mme Denis BUHL Maire de Metzeral (représentée par Charlotte WODEY adjointe) – MM. Philippe BRESCHBUHL, Maire de Sultzeren (représenté par Jean Marc LOCHERT adjoint) - - Bernard ZINGLE, Maire de Mittlach (représenté par Marie Agnès SPENLE adjointe) - Gabriel BURGARD, Maire de Wihr au Val (représenté par Liliane EDEL)

Rémy GRANDEMANGE, responsable ONF (représenté par Marc COINTET agent ONF) - François ITTEL, président CV Kaysersberg (représenté par Marie Hélène RUFFIO/André SICK, vice présidents)

Se sont excusés :

MM. Thierry QUEFFELEC, préfet du Haut Rhin - Lucien MULLER, Conseiller d'Alsace - Hubert OTT, député - Thierry BESSEY, Maire de Sondernach - Mathieu BONNET, Maire de Hohrod - Pierre DISCHINGER, Maire de Munster - Alain FERSTLER, président Fédéral du CV - Patrick MEYER, responsable de la numérisation - Philippe VIRE, Major PGHM Hohrod - Gérard LESER, président Société d'Histoire.

L'Assemblée générale Ordinaire s'est déroulée selon l'ordre du jour :

1 / Allocution de bienvenue du Président

Le Président, Gérard HEINRICH, a ouvert l'Assemblée à 9h20 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et invite l'assemblée à un moment de recueillement en observant une minute de silence à la mémoire de toutes les personnes chères qui nous ont quittés dont l'Adjudant-chef Thomas Binder du PGHM de Hohrod décédé accidentellement dans l'exercice de ses fonctions.

Puis il donna la parole à Mme Monique HANS, Maire de BREITENBACH, en la remerciant pour la mise à disposition, à titre gracieux, de l'Espace Belle Epoque

2/ Allocution de Mme Monique HANS Maire de BREITENBACH

Dans son allocution, Mme Monique HANS souhaite à toutes et à tous la bienvenue.

Elle souligne qu'elle est ravie d'accueillir le Club Vosgien de la Vallée de Munster (CVVM) et de mettre à disposition l'Espace Belle Epoque pour son l'Assemblée Ordinaire/Extraordinaire.

Elle a présenté la commune de Breitenbach, petit village paisible où il fait bon vivre, situé dans le Haut Rhin, doté de 820 habitants qui s'étend sur près de 950 ha, et qui possède 410 ha de forêt sur le banc



de Sondernach, 3 ha de forêt sur le banc de Metzeral et a remercié le Club Vosgien de la Vallée de Munster pour le travail réalisé sur les sentiers de la vallée.

❖ **Report de l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Le Président informe les membres de l'assemblée que le point 11 (AG Extraordinaire) inscrit à l'ordre du jour ne pourra se faire pour le motif suivant.

« Les avis de notre conseiller juridique, concernant nos statuts, nous étant parvenus tardivement et ne pouvant donc pas être communiqués dans les délais statutaires avant la tenue de l'Assemblée générale Ordinaire (AGO). Les nouveaux statuts et le règlement intérieur seront présentés lors d'une l'AG Extraordinaire à venir »

3/Adoption du procès verbal de l'AGO 2023

Notre procès verbal de l'AGO 2023 est en ligne.

Il est consultable en scannant le QR code, présent sur la convocation, ou sur le site internet www.vallee-munster.eu/club-vosgien "espace membres".

Les documents peuvent être envoyés par voie postale sur demande comme indiqué dans la convocation. L'assemblée manifeste son accord pour ce mode de fonctionnement.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

4/ Rapport moral du Président

En 2023 nous avons fêté les 150 ans du Club Vosgien de la Vallée de Munster. Les festivités ont démarré le 7 janvier à Stosswihr autour de la galette des Rois.

Dans son rapport moral le Président remercie le comité, les équipes de travail, les guides de randonnées, de marche nordique, les équipes qui assurent les différentes permanences au chalet Erichson pour leur dévouement, leur action en faveur du CVVM, des remerciements vont également envers toutes les collectivités locales pour leurs subventions.

Une année marquée par l'entretien et balisage des sentiers réalisés par les 4 équipes (39 bénévoles)

- Entretien sur sentiers: **4980 heures**
- Débroussaillage et nettoyage: **195 km**
- Enlèvement obstacles, arbres et rochers: **95 unités** (participation du Parc des Ballons)
- Création, pose et nettoyage de panneaux: **115 unités**
- Déplacements pour les travaux: **10 400 km parcourus**

Le Président remercie les communes de Metzeral et Munster pour la mise à disposition des 2 ateliers pour les 4 équipes de travail et les véhicules.

Randonnées, bilan de l'année 2023 - Jacques BOULANGER responsable CVVM

Belle reprise, le creux du Covid a été comblé (2012 : 38 randonnées, 601 participants, 2023 : 215 randonnées, 3203 participants)

Nos remerciements vont à nos participants pour leur fidélité et leur courage à toute épreuve, merci aux accompagnateurs seniors pour leur engagement, merci à nos animateurs de randonnées pour l'aide apportée à l'organisation de nos sorties (22 animateurs de randonnée et/ou de marche nordique).

Publications, bilan de l'année 2023. Responsables : Stephan GRIECH/Jean-Paul MARTIN/Jean-Claude KEMPF

- La vente des cartes IGN et guides résistent bien.
- Le guide n° 3 est épuisé
- Nous prévoyons la réédition du guide n° 2 en 2024



Rapport des responsables du chalet Erichson - Paul André SIMON /François SCHMITT

- Période d'ouverture du chalet du 29 avril au 2 novembre 2023,
- Nous avons enregistré une belle fréquentation au printemps et en automne
- 78 personnes ont assurés la garde
- Acquisition d'un nouveau réfrigérateur et congélateur (versement de subvention de la Collectivité européenne d'Alsace)
- Amélioration de l'accès à la gloriette par un escalier
- Installation d'une rampe de protection entre la 1^{ère} et 2^{ème} terrasse
- Installation de 2 rampes d'attache pour les chevaux

Des membres de l'Assemblée prennent la parole :

QUESTIONS – REPONSES

a. Pourquoi l'installation d'un chapiteau

L'accueil à l'intérieur du chalet n'est plus possible. Le Chapiteau, ainsi que la gloriette, ont été installés pour pouvoir accueillir les randonneurs en cas de mauvaise météo.

b. Demande de mise en place d'un parking à vélos.

La demande a été prise en compte.

5/ Rapport financier du trésorier pour l'exercice 2023

M. Jean-Daniel CHAPOT, trésorier, donne lecture de son rapport (qui est annexé au présent procès-verbal) sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Il informe l'Assemblée que le compte de résultat fait apparaître :

- un déficit de 22 989,61 € pour le secteur non lucratif ;
- un bénéfice de 16 140,69 € pour le secteur lucratif

Soit un déficit global pour 2023 de 6 848,92 €. Le trésorier commente le bilan, le compte de résultat qui récapitule les produits et les charges et les annexes.

Puis la discussion est déclarée ouverte

Des membres de l'Assemblée prennent la parole :

QUESTIONS / REPONSES

c. Activité sentiers : à quoi correspond l'entrée d'argent

Subvention perçue par la CeA pour l'achat de vêtements de sécurité

d. A quoi correspondent les frais de justice

Aux frais d'avocat et de justice pour défendre le dossier en cours

6/ Rapport des vérificateurs aux comptes

En préambule, l'un des deux vérificateurs aux comptes, M. Patrick BLONDEL, informe l'Assemblée de la lourde tâche qui incombe au trésorier. Le facturier 2023 comporte 813 pièces ce qui représentent pas loin de 5000 saisies.

Par la suite les deux vérificateurs aux comptes Messieurs Patrick BLONDEL et Denis MONHARDT, donnent lecture de leur rapport de vérification sur l'exercice écoulée. Ils certifient la sincérité et la régularité des comptes présentés à l'Assemblée par le trésorier M. Jean-Daniel CHAPOT

7/ Affectation du résultat de l'exercice

Jean-Daniel CHAPOT, trésorier, soumet au vote de l'Assemblée la résolution suivante :

« Le résultat 2023 du secteur lucratif soit 16 140,69 € est affecté sur les fonds associatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



8/ Décharge au Comité

M. Gérard HEINRICH, après avoir remercié les deux vérificateurs aux comptes pour leur travail, soumet alors au vote de l'Assemblée la résolution suivante :

« L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport financier et celui des vérificateurs aux comptes donne quitus au trésorier et au comité pour sa gestion de l'exercice 2023 »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9/ Election de deux nouveaux vérificateurs aux comptes

M. Gérard HEINRICH signale à l'Assemblée que celle-ci doit désigner, pour un an, deux vérificateurs aux comptes bénévoles chargés de la vérification de la gestion du trésorier.

Messieurs Patrick BLONDEL et Denis MONHARDT ne sont plus « rééligibles ».

M. Gérard HEINRICH propose de désigner M. Michel JUNG et M. Gilbert WEHRLE, qui se portent candidats, comme vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. Gérard HEINRICH remercie les deux vérificateurs aux comptes d'avoir bien voulu accepter cette mission.

10/ Election et/ou renouvellement des membres du comité

M. Gérard HEINRICH présente le comité actuel composé de 13 membres dont les sortants sont M. Jean-Paul MARTIN et M. Claude MEYER. Il présente également les nouvelles candidatures qui ont été enregistrées : Mme Patricia GRISORIO, M. Pascal VINCENT et Mme Sylviane WERNERT.

Le vote a lieu, à mains levées.

Les 5 candidats ont été déclarés régulièrement élus à l'unanimité. Ceux-ci exerceront leur fonction conformément à l'article 5.2.1 des statuts pour une durée de 3 ans.

M. Gérard HEINRICH rappelle à cette occasion que la répartition des fonctions au sein du Comité directeur se fera lors de la prochaine réunion dudit Comité dans le mois qui suit cette Assemblée et ce conformément à l'article 5.2.4 des statuts.

11/ AG Extraordinaire : reportée à une date ultérieure

12/ Prévisions 2024

Budget prévisionnel

M. Jean-Daniel CHAPOT, trésorier, présente le budget prévisionnel 2024 qui est établi sur les mêmes bases que les prestations réalisées en 2023 à l'exception de :

- Manifestations : en baisse puisque celles liées au 150ème anniversaire n'y figurent plus.
- Une nouvelle manifestation est prévue en 2024 qui s'intitule « Fête de la Marche Nordique » organisée par le CVVM à la demande du District V et de la FCV.
- Publications : le guide n°2 sera réédité
- Travaux Chalet Erichson : les prévisions seront ajustées en fonction du démarrage des travaux.

Le budget prévisionnel est annexé au présent procès-verbal.

M. Jean-Daniel CHAPOT, trésorier, soumet au vote de l'Assemblée la résolution suivante :

« Approbation du budget prévisionnel 2024 ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Programme 2024

M. Jacques BOULANGER, responsable randonnées communique le programme 2024 :

Le programme est varié pour répondre aux différentes attentes. 107 randonnées, marche nordique (le vendredi et le samedi).

Manifestations 2024

M. Gérard HEINRICH, communique les principales manifestations de 2024, une année qui s'annonce variée et riche en événements.

13/ Extension du Chalet Erichson – Responsables François SCHMITT/Paul André SIMON

M. Paul André SIMON, adjoint au responsable chalet, présente le projet de réaménagement de l'existant et extension sur vidéoprojecteur et donne quelques explications.

« Le projet consiste à doter le Chalet d'un lieu d'accueil couvert et fermé, destiné à accueillir les randonneurs et de réhabiliter l'existant par une mise aux normes sanitaires.

L'objectif n'étant pas d'augmenter la capacité d'accueil, mais de retrouver celle de 2019, et d'accueillir les randonneurs dans de bonnes conditions. Les sanitaires seront aussi rénovés et répondront également aux normes actuelles.

Pour les gardes l'objectif est d'améliorer les conditions de travail avec du matériel récent dans un agencement réactualisé et dynamique.

Nous n'occulterons pas la vue qui fait le charme et caractérise l'environnement du Chalet, mais créerons une nouvelle terrasse en prolongement, en bois cette fois-ci, en complément d'une partie de celle actuelle qui continuera d'exister, pour toujours admirer la belle vallée de Munster et les sommets vosgiens.

Une étude approfondie de l'alimentation en eau, avec des perspectives de travaux, sera réalisée afin d'envisager avec sérénité les prochaines années.

Le permis de construire modificatif a été accordé le 5 janvier 2024, le Conseil Régional Grand Est, dans le cadre des crédits « Massif des Vosges » a été sollicité pour l'obtention d'une subvention d'investissement de l'ordre de 195 000 €. La décision de financement devrait intervenir lors de la commission permanente courant avril ».

Quant au plan de financement il est présenté par le trésorier Jean Daniel CHAPOT.

Besoins sur 4 ans (442 000 €) répartis comme suit :

- Investissements (travaux + études + contrôles) : 382 000 €
- Fonds de roulement : 33 000 €
- Remboursements d'emprunts (capital) : 27 000 €

Ressources sur 4 ans (442 000 €) répartis comme suit :

- Fonds propres : 60 000 €
- Subventions : 212 000 € dont 195 000 € du comité « massif des Vosges »
- Emprunts : 90 000 €
- Capacité d'autofinancement : 80 000 €



M. Gérard HEINRICH soumet au vote de l'Assemblée la résolution suivante :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des différentes pièces du dossier approuve le projet d'extension du chalet ainsi que le projet d'emprunt ».

Cette résolution est adoptée avec 85 voix pour, 5 voix contre et 12 voix abstention.

Toutefois, pour permettre au CVVM de répondre à certaines interrogations qui subsistent concernant le plan de financement, il a été décidé de remettre le point à l'ordre du jour lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire à venir.

14/ Fixation du montant de la cotisation 2025

M. Jean-Daniel CHAPOT rappelle que les cotisations actuelles sont de 25 € pour un individuel et de 36 € pour un couple. La fédération des clubs vosgiens va augmenter la cotisation fédérale de 1 € à compter du 1^{er} janvier 2025. Le Comité directeur du CVVM propose d'augmenter également les cotisations d'un euro. Après discussion, l'Assemblée, décide de fixer comme suit le montant des cotisations pour l'exercice 2025 :

- 26 € pour un individuel
- 37 € pour un couple.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

15/ Intervention des personnalités

Au terme des points prévus à l'ordre du jour et soumis aux votes de l'assemblée, le président invita les personnalités à prendre la parole.

Sont intervenus : Patrick ROUX (District V, président CV Gérardmer), Gérard THORR (Inspecteur des sentiers 68), Benoît MESSMER (Inspecteur général des sentiers CV), Daniel JAEGER (président ADCV6), Olivier CLAUDE, Directeur du Parc des Ballons, Norbert SCHICKEL (président de la CCVM), Monique MARTIN (Conseillère d'Alsace).

16/ Questions des membres

- Une demande d'explication est demandée concernant les frais de justice en cours depuis 2023. Le président donne les explications nécessaires.

Parole à l'assistance :

- Mme Juliette JOHO, animatrice de marche nordique au CVVM, propose une séance de marche nordique supplémentaire, le vendredi matin de 10h à 11h30, pour un petit groupe de personnes qui veulent s'initier à la marche nordique ou pratiquer les bons mouvements avec un rythme plus doux.

- M. Jean-Daniel CHAPOT s'adresse aux représentants de la FCV en leur suggérant de créer au sein du conseil d'administration une commission « trésorerie » ou plutôt un « club des trésoriers » afin de pouvoir échanger entre les trésoriers des 120CV les expériences acquises et proposer des actions de progrès.

Réponse de M. MESSMER (Inspecteur général des sentiers Fédération du CV) : on va soumettre cette suggestion au prochain conseil d'administration.

17 / Remise des distinctions.

Cette assemblée a été l'occasion de récompenser les 11 membres méritants de l'association. Gérard HEINRICH et Norbert SCHICKEL remettent les distinctions et remercie chaleureusement les bénévoles qui se sont investis dans le fonctionnement du Club Vosgien.



DIPLOME D'HONNEUR : Patrick BRICHEUX, Sylvie HUMBERT, François HUMBERT, Bruno RANTZ

HOUX D'ARGENT : Isabelle KEMPF, Eric OSSWALD, Annie PAULI, Jean Marc PAULI, Roger THERESINE-AUGUSTINE, Philippe WALTER, Gilbert WEHRLE

Le président lève la séance à 12h30 en remerciant les invités et membres présents.

C'est autour du verre de l'amitié, offert par la Municipalité de Breitenbach, que cette assemblée s'est terminée suivie d'un repas servi par Michaël Schmitt et son équipe.

Fait à Munster, le 19 mars 2024

Gérard Heinrich
Président

Elisabeth Zirgel
Secrétaire

PJ :
Composition du comité Directeur 2024
Le budget prévisionnel 2024
Feuilles d'émargements
PV AG 4 mars 2023



Fédération du Club Vosgien

Club Vosgien de la Vallée de Munster BP n°2 - 68140 MUNSTER - Email : ghcwahr@orange.fr
Crédit Mutuel Vallée de la Fecht : IBAN : FR76 1027 8032 8000 0126 8214 031 - BIC : CMCI FR2A
Association de droit local, inscrite au registre des associations du tribunal judiciaire de Colmar sous le n° A1929COL000004
SIREN N° 530 965 987 - Siège social : 3 rue de la Gare 68230 WIHR-AU-VAL